



Attestation d'appel à manifestation Pour le vendredi 11 décembre 2020



Vu l'article 11 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 ; les articles 10 et 11 de la Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, qui proclament la liberté d'expression et la liberté de réunion pacifique ;

Vu l'article 1er du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'article 3 du même décret qui permet des rassemblements en vue de « manifestations sur la voie publique mentionnées à l'article L. 211-1 du code de la sécurité intérieure » dont la déclaration à l'autorité administrative compétente a précisé les mesures mise en œuvre « afin de garantir le respect des dispositions de l'article 1er » ;

Vu les articles L.211-1 et L.211-2 du code de la sécurité intérieure ;

L'association Droit Au Logement Paris et Environs, atteste avoir appelé, avec d'autres associations et collectifs, à une manifestation déclarée, et dans le respect des gestes barrières, le vendredi 11 décembre de 15h à 18h devant la Préfecture de région IdF-Paris, située au 5 rue Leblanc 75015 Paris pour demander l'application de la loi de réquisition et déposer collectivement des demandes de réquisitions.

Fait à Paris, le 8 décembre 2020